

LE VISA DE TRAVAIL

Version : 17/06/2022

LES PERSONNES SUIVANTES NE SONT PAS ELIGIBLES AU VISA DE TRAVAIL:

- Titulaires de passeports étrangers résidents en France depuis moins de 24 mois (preuves requises)
- Les mineurs
- Les actionnaires ou propriétaires de société Indienne (vous devez faire un visa d'affaires)

ATTENTION

- Si votre famille souhaite vous accompagner, ils devront enregistrer leurs demandes pour la même catégorie de visa, dans la sous-catégorie « **dépendant** »
- Les personnes souhaitant se rendre en Inde dans le cadre d'un **Programme VIE** doivent effectuer une demande de visa « INTERN » avec la sous-catégorie « **Intern under French VIE Program** »

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS POUR LE VISA DE TRAVAIL

- 1 **Passeport original valide pour un minimum de 6 mois (ou pour la durée souhaitée si supérieure) 1**
comportant au moins 3 pages vierges (dont deux côte à côte)
- 2 **Une photocopie de la page de données du passeport** 2
- 3 **Deux photographies conformes aux normes du gouvernement indien comme mentionné sur notre site3**
internet
 - **Attention : les photos établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles** •
 - Vos photos doivent être collées sur votre formulaire : la première dans le cadre prévu page 1, la seconde en bas à droite de la page 2 •
 - Veuillez noter que des machines compatibles aux normes indiennes sont à votre disposition dans nos bureaux •
- 4 **Un exemplaire du formulaire de demande de visa en ligne du Gouvernement Indien** 4
 - Votre formulaire devra être signé en page 1 sous la photographie. Cette signature sera scannée et devra correspondre à la signature de votre passeport. •
 - Vous devez valider vos données ainsi que la déclaration en page 2 en apposant votre signature en bas de la page 2 •
- 5 **L'original du contrat de travail du requérant rédigé en anglais tamponné et signé (cet original sera conservé par l'Ambassade)** ☐
 - Le contrat de travail doit faire état d'un salaire annuel minimum de 16.25 Lakhs annuels.
 - Ce salaire minimum ne s'applique pas aux : cuisiniers ethniques, professeurs de français, personnel de missions diplomatiques
- 6 **Le « Certificate of Incorporation » (équivalent indien de l'extrait de k-bis) de l'entreprise indienne ou de l'ONG** ☐
- 7 **Le formulaire « Employment Visa Proforma » rempli en anglais (ce document contient 3 pages),** ☐
- 8 **Attestation originale rédigée sur papier en-tête et en anglais selon le modèle du formulaire « Income Tax Payment Undertaking » ce document devra être tamponné et signé et comporter le montant du salaire qui vous sera versé.** ☐
- 9 **Attestation originale rédigée sur papier en-tête et en anglais de la part de l'employeur attestant qu'aucun Indien n'a les compétences requises ou l'expertise pour effectuer le travail pour lequel il vous emploie. Ce document devra être tamponné et signé par la société indienne.**
- 10 **Le curriculum vitae du requérant en anglais** ☐
- 11 **La photocopie des diplômes et/ou certificats professionnels justifiant de l'expertise professionnelle du requérant (En français ou en anglais, les diplômes étrangers devront être traduits en anglais) pour les professeurs de français, un diplôme confirmant vos qualifications pour l'enseignement de la langue française est indispensable** ☐
- 12 **Formulaire de déclaration dument rempli et signé par chaque requérant. (Un des parents pour un enfant mineur)** ☐
- 13 **Documents additionnels mentionnés ci-dessous en fonction de votre cas N.B. si votre cas n'est pas listé ci-dessous, merci de contacter VFS pour plus d'informations.** ☐

LISTE DES DOCUMENTS ADDITIONNELS

Documents supplémentaires pour les ressortissants étrangers ou ayant une double nationalité :

- - Justificatifs nominatifs du statut de résident en France depuis plus de 24 mois : 2 factures (une ancienne, une récente) d'électricité, gaz ou téléphone fixe/internet ou les 3 derniers avis d'imposition ou les 3 dernières taxes foncières. Les échéanciers ne sont pas considérés comme étant des factures. ☐
- Copie recto-verso de la carte de séjour (si le requérant en détient une) ☐
- Formulaire de référence selon votre nationalité actuelle ou antérieure ☐
- Documents annexes éventuels selon votre nationalité actuelle ou antérieure ☐

Si le requérant a déjà travaillé en Inde :

- L'avis d'imposition indien couvrant la période du dernier emploi en Inde (Income Tax Return Form) ☐

Pour les renouvellements de visa de travail au sein de la même entreprise :

- Le renouvellement d'un visa de travail doit obligatoirement être effectué en Inde. Dans le cas contraire, fournir une lettre explicative en anglais expliquant en détail les raisons pour lesquelles le renouvellement n'a pu être effectué en Inde ainsi que tout justificatif approprié. ☐
- L'avis d'imposition indien couvrant la période du dernier emploi en Inde (Income Tax Return Form) ☐

Pour le volontariat auprès d'une ONG :

- Justificatif de financement : lettre de garantie bancaire émise par la banque, sur papier en-tête, au nom du requérant attestant sa capacité à subvenir à des dépenses d'un montant minimum de 500 € par mois pendant la durée totale du séjour en Inde. ☐
- Document (émis par l'ONG) détaillant son activité. ☐
- Votre salaire ne devra pas excéder 10.000 roupies ☐

Pour les Journalistes :

- La lettre de l'employeur, sur papier en-tête et rédigée en anglais, engageant sa responsabilité pour l'activité du requérant pendant la durée de son séjour et s'engageant à le rapatrier en cas de nécessité ☐

Pour les pilotes d'avion ou ingénieurs de maintenance devant piloter un avion :

- Certificat de sécurité (Security Clearance) émis par le Directorate General of Civil Aviation (DGCA) en Inde ☐
- Copie de la Licence de pilote ☐

Pour les sociétés de logiciel (IT Software) et de services informatiques (IT enabled services) :

- Déclaration de l'entreprise en anglais et sur papier en-tête spécifiant qu'elle est une entreprise de ce secteur d'activité (IT/ITeS). Elle doit également confirmer qu'elle est : soit une unité tournée vers l'exportation (Export Oriented Unit – EOU), soit qu'elle fait partie d'un Software Technology Park of India (STPI), soit qu'elle est une unité de services informatiques située dans une zone économique spéciale (Special Economic Zone – SEZ) telle qu'une SEZ informatique (IT SEZ) ou une SEZ multi-produit (IT unit in a Multi Product SEZ) ☐

Si vous êtes d'origine indienne (Né indien) et avez eu un passeport indien dans le passé, l'un des documents ci-dessous doit être fourni :

- Une copie de votre « Surrender Certificate » (Si vous ne l'avez pas, merci de vous rendre sur notre site internet pour plus de détails) ☐
- Une copie de votre passeport Indien annulé ☐
- Un « Sworn Affidavit » (déclaration sur l'honneur) qui peut être obtenu à l'ambassade de l'Inde ☐

Si vous êtes d'origine indienne (Né en Inde) et avez obtenu une nationalité autre qu'indienne à la naissance, l'un des documents ci-dessous doit être fourni :

- Une copie de votre premier passeport (s'il a été émis en Inde) ☐
- Une copie de votre certificat de nationalité spécifiant que vous avez obtenu votre nationalité actuelle pas filiation ou à la naissance : votre adresse en Inde doit être précisée sur ce document. ☐
- Un « Sworn Affidavit » (déclaration sur l'honneur) qui peut être obtenu à l'ambassade de l'Inde ☐

Si vous avez un passeport français ou étranger et êtes d'origine pakistanaise :

- « Reference form » en fonction de votre origine ☐
- Documents additionnels en fonction de votre origine si applicable. ☐

Je confirme avoir fourni une demande de visa complète et avoir pris connaissance des délais minimum de traitement de ma demande et les accepte.

Date: _____

Signature: _____

